



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21422

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2027

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1985

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/10/2017
100 000

Raison sociale : SAS VENITUCCI

3 RUE RENE CAMPHIN
38600 FONTAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 332428093

Téléphone : 04 76 42 49 03

Fax : 04 76 44 19 80

Siret : 332 428 093 00030

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 81 00398

E-mail : contact@venitucci.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MMA IARD 145256228

DAMOE (992 877 316) / MOISESCOT DAVID PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145256228

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5213 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 23/04/2026 |
| 5223 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² | 06/07/2024 |
| 5312 | Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE | 23/04/2026 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Chaudière bois | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois | 17/04/2024 |
| <input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Ventilation mécanique | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.